

Une complémentaire santé plus abordable : pourquoi pas pour vous ?

Depuis le 1er janvier 2016, les salariés sont dans l'obligation de souscrire à une mutuelle négociée par leur employeur. Pour les autres : non-salariés, commerçants, artisans, agriculteurs, indépendants, retraités, étudiants, il est possible de constituer une mutuelle par groupement d'achat au niveau des HABITANTS d'une Commune, quel que soit leur statut, avec l'appui de professionnels mutualistes.

Il faut savoir qu'en France, 5% de la population ne dispose d'aucune mutuelle, et que 18% se contente des plafonds de remboursement de la sécurité sociale, très bas dans de nombreuses spécialités (lunettes, soins dentaires, audition, dépassements d'honoraires par exemple). Et faute de mutuelle, ou habitués depuis longtemps à leur mutuelle d'origine, parfois obsolète (avec des cotisations souvent élevées), ils se soignent mal, voire pas.

En adhérant à une mutuelle spécifique au niveau de la Commune, l'économie est en moyenne de 30 % à prestations inchangées. En cette période de dégradation du pouvoir d'achat des ménages et de baisse des niveaux de remboursement du régime de la sécurité sociale, chacun cherche des solutions efficaces.

Déjà plus de 1750 communes en France, essentiellement rurales, ont déjà adhéré à ce système (par exemple, Précigné dans la Sarthe, compte 100 adhérents (dont 80% de retraités) ; mais aussi Écommoy, Chailland etc...). La seule condition est d'habiter ou de travailler dans la commune (NB : on peut conserver cette mutuelle en cas de déménagement).

Le **CCAS** (Centre communal d'Action sociale), approché en ce sens par un assureur (*Axa, mais d'autres le proposent : MGS, MMA, Allianz, Generali...*), a étudié la question et décidé de vous proposer le **sondage** ci-joint. Car pour que le groupement d'achat fonctionne, il faut un certain nombre d'adhérents pour obtenir des conditions tarifaires nettement plus compétitives.

La Commune en tant que telle ne s'engage pas financièrement et n'a elle-même rien à gagner à ce dispositif, elle sert seulement d'intermédiaire pour informer les habitants. Elle peut choisir ensuite l'assureur de son choix. L'adhésion est facultative et ouverte à tous, sans questionnaire médical ni conditions de ressources. La seule condition est de résider sur le territoire de Sainte-Suzanne-et-Chammes.

Comment ça se passe ?

L'adhésion n'est évidemment pas obligatoire. Chacun est libre de comparer ses cotisations et prestations actuelles et futures. Si vous êtes intéressé (-e) ou souhaitez simplement en savoir plus, remplissez le questionnaire ci-joint. La Commune sélectionnera ensuite un assureur ou une mutuelle ; une réunion publique de présentation de l'offre aura alors lieu dans une salle communale, et chacun pourra avoir un rendez-vous pour comparer et étudier individuellement son cas particulier et mettre en place *-ou non-* son nouveau contrat. Le tout prend environ 6 mois.

Pour plus de renseignements : <https://www.mutualite.fr/presse/les-mutuelles-communales/>

Pour le questionnaire :

✓ Une fois rempli, vous découpez cette page et l'adressez **avant le 30 avril 2018** à :

CCAS / Commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes
1bis, rue Jean de Bueil
53270 SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES

Ou déposez-là dans la boîte aux lettres de la mairie de Sainte-Suzanne, ou dans celle de Chammes.

✓ Vous pouvez aussi le télécharger sur le site de la Commune : www.ste-suzanne.com et l'imprimer.

UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR TOUS LES SUZANNAIS et CAMÉLÉSIENS :

Quelles ont vos attentes ?

1 Avez-vous une mutuelle ou une complémentaire santé ?

OUI NON

2 Si oui, avez-vous :

Une mutuelle ou une complémentaire santé que vous avez souscrite individuellement

Une mutuelle ou une complémentaire santé contractée par votre employeur

La CMU C (*Couverture Maladie Universelle Complémentaire*)

L'ACS (*Aide à l'acquisition d'une Complémentaire Santé*)

3 Si non, pour quelles raisons ?

Trop cher Pas utile Autre :

4 En cas de changement de mutuelle, merci d'indiquer **les garanties prioritaires dont vous souhaitez bénéficier** (*plusieurs réponses possibles*) :

Soins médicaux courants (*pharmacie*) Soins optiques Soins dentaires, hospitalisation

Autres (*précisez*) :

5 Veuillez indiquer la **composition de votre foyer** :

	Sont-ils : élève, étudiant, salarié, retraité, sans activité... ?	Âge
ADULTES :		
ENFANTS :		

6 Si la Commune négociait un contrat de groupe à des conditions préférentielles, seriez-vous **intéressé (-e) par une information ou une souscription** ?

Oui Non

7 Merci de compléter **vos coordonnées** :

Nom :Prénom.....

Adresse :

SAINTE-SUZANNE CHAMMES

Merçi de votre participation

Téléphone : - - - - -

E-mail :@.....

Date Signature